

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 DELIBERATION N° 2021-49

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents: Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir: Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Objet | Convention de subvention du Réseau Girondin de la Petite Enfance

Le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social organise des actions de formation (stages, séminaires, groupes de réflexion) auxquelles peuvent participer, dans le cadre de l'Eveil Culturel de la Petite Enfance, des professionnels et des bénévoles de l'Enfance, de la Culture, de l'Education et du secteur Social de la commune.

Le Réseau Girondin Petite Enfance, propose des expositions culturelles ludiques itinérantes et des animations culturelles (malles de livres de jeux et de vidéos, comités de lecture).

En contrepartie de ces actions, Il est proposé que la Ville de CENON s'engage à verser au Réseau Girondin de la Petite Enfance, une participation financière qui s'élève pour l'année 2021 à 2 167,00 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours sur l'imputation budgétaire 6281. 4221.

Il est proposé de formaliser ces engagements sous la forme d'une convention partenariale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 35 voix pour 0 abstention 0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Réseau Girondin Petite Enfance qui prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an et à s'engager sur le versement d'une participation de 2 167 euros.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.